



Sélestat Association du Monde Economique

Sélestat, le 23 avril 2009

**BRADERIE Neja Waj**  
**Samedi 17 juillet 2010**  
**SÉLESTAT**

**Madame, Monsieur,**

La braderie de Sélestat se tiendra comme l'année 2009 le long du

**Neja Waj**

Les stands seront alignés des 2 côtés de l'avenue, des feux tricolores jusqu'au quai de l'III ; 800 mètres linéaires sont disponibles.

Les emplacements seront attribués selon le métrage demandé, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et selon les emplacements des années précédentes.

L'obtention d'un emplacement le matin même n'est pas garanti.

Une campagne de communication est prévue : radios locales, presse et affichage.

Souhaitant que cette formule soit favorable aux affaires, vous trouverez ci – joint le bulletin d'inscription et le règlement.

Le Comité d'organisation

→ **Demande de participation**, accompagnée du règlement des droits de participation et de location  
clôture des inscriptions : **vendredi 25 juin 2010**

→ **Nom ou raison sociale** : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

*Joindre copie de la carte Professionnelle 3 Volets (avec K-bis et l'attestation R.C.) en cours de validité.*

Nature du Commerce : \_\_\_\_\_

Nombre de mètres linéaires demandés : \_\_\_\_\_  
*Profondeur standard 2,5m (largeur d'une place de parking)*

*(Cocher la case)*

Véhicule **indispensable** derrière le stand : supplément 5 €       OUI       NON  
*(hors véhicule magasin)*

Besoin en électricité indispensable sur stand : supplément 5 €       OUI       NON  
*(denrées périssables)*

→ **Montant des droits à payer** :      **13 € le mètre linéaire**

1. Droit d'inscription 25,00 €
2. Participation aux frais : 13,00 € x \_\_\_\_\_ m = \_\_\_\_\_

**Total à Payer** \_\_\_\_\_

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de la Braderie et s'engage à respecter les directives données par le Comité d'Organisation de la Braderie et à se conformer à l'arrêté pris par la Municipalité de SELESTAT.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2010

(cachet + signature obligatoire)

## RÈGLEMENT

### Attribution des emplacements

Les emplacements seront attribués en fonction du mètreage et de la reception de l'inscription.

Le stationnement des véhicules derrière le stand n'est pas possible à certains endroits, mais des parkings sont prévus à proximité.

Pour être prise en considération, chaque demande doit être impérativement accompagnée des droits de participation et de location. Le montant de ces locations est à verser par

**chèque bancaire établi au nom de la SAME**

**et adressé à :**

**SAME - BP 10255 - 67 600 SELESTAT.**

Toute demande transmise

**sans règlement est considérée comme nulle.**

leur carton contenant leur n° d'emplacement ;carton qui est à retirer le matin même à l'accueil de la braderie.

La braderie débutera à 8 heures et se terminera à 18 heures. Les bradeurs doivent prendre leurs dispositions pour terminer l'installation de leurs stands avant 8 heures. La circulation de tous véhicules sera interdite dans le circuit de la Braderie entre 8 h 00 et 18 h 00.

Sachez que les Douanes seront présentes sur la manifestation.

Les commerçants participant à la braderie sont tenus d'assurer, pendant la durée de la manifestation, la propreté de leur emplacement, et notamment d'enlever immédiatement tout déchet d'emballage. (arrêté n° 284/2000)

Pour des raisons de nettoyage, les emplacements doivent être dégagés à 19 h 00 au plus tard.

**ATTENTION : clôture des inscriptions le Vendredi 25 Juin 2010**

**LE COMITE DE LA BRADERIE**

Renseignements : [www.same.asso.fr](http://www.same.asso.fr)

Contact : [braderie@same.asso.fr](mailto:braderie@same.asso.fr)

L'installation se fera de 6 h à 7 h 30. Toute place réservée et non retirée samedi matin avant 7 h 30 ne sera plus remboursée. S'installent les commerçants en possession de